

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**
Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X			Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2024-37	CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES
---------------------	------------------	--

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,
Vue la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,
Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de SILLINGY d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,
Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,
ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

La Commune est aujourd'hui membre d'un groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel dont le SYANE est coordonnateur et dans le cadre duquel a été attribué un marché à *Gaz de Bordeaux* arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

Une nouvelle convention de groupement de commande a été préparée et approuvée par le bureau du SYANE, afin de préparer le lancement d'une nouvelle procédure de marché pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, soit 4 ans.

Cette nouvelle convention constitutive de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés est jointe en annexe.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-37	CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES
--------------	-----------	---

Elle précise notamment la participation financière des membres du groupement qui, pour une commune comme SILLINGY qui est adhérente au SYANE, est fixée à 1.2 fois la consommation annuelle de référence exprimée en MWh/an, soit pour SILLINGY une participation estimée à 1200 €.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'approuver la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016,
- D'accepter les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels de la commune et du gestionnaire de réseau, l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOPTE cette proposition

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 3 /05/2024

De sa mise en ligne le : 6 /05/2024